



L'évolution de la diffusion des décisions de la Cour suprême du Canada

L'honorable Clément Gascon
Congrès triennal de l'AHJUCAF
Beyrouth, Liban - juin 2019





Survol

- ▶ La Cour suprême du Canada (CSC)
- ▶ Le Recueil des arrêts de la CSC
- ▶ Les jugements de la CSC
- ▶ Les relations avec les médias
- ▶ La télédiffusion des audiences
- ▶ L'Internet / La Webdiffusion / Les réseaux sociaux
- ▶ La Cause en bref
- ▶ La Rétrospective annuelle



La Cour suprême du Canada

- ▶ La Cour suprême du Canada est le plus haut tribunal du pays. Institution bilingue et bijuridique, composée de 9 juges, elle dit le droit en dernier ressort pour l'ensemble du Canada.
- ▶ Elle met régulièrement en place des mesures propres à assurer et à améliorer la diffusion de ses jugements et de l'information concernant les causes qui lui sont soumises.





La Cour suprême du Canada

- ▶ Actuellement, le site Web de la Cour suprême du Canada donne notamment accès aux :
 - ▶ Motifs des arrêts de la Cour (en français et en anglais)
 - ▶ Diffusions web des audiences (en français et en anglais)
 - ▶ Mémoires des parties (dans la langue de rédaction), et
 - ▶ Mémoires relatifs aux demandes d'autorisation d'appel accueillies (dans la langue de rédaction).

SCC-CSC.ca



La Cour suprême du Canada

- La Cour suprême informe le public de ses travaux, et ce, dans les deux langues officielles, par l'entremise des réseaux sociaux **Facebook** et **Twitter**, en plus de publier des résumés, intitulés « La cause en bref », qui expliquent ses décisions dans un langage simple et accessible. Elle publie aussi un autre document appelé *Rétrospective annuelle*, qui fait état de l'ensemble de ses activités.



Cour suprême du Canada

April 18 at 12:00 PM · 🌐

R. c. Mills — La personne qui a des conversations de nature sexuelle en ligne avec un enfant qui lui est inconnu ne peut s'attendre à ce que la police n'en prenne pas connaissance, selon la Cour suprême : <https://www.scc-csc.ca/case-dossier/cb/2019/37518-fra.aspx> #droitconstitutionnel #droitcriminel



👍❤️👎 18

5 Shares



Cour suprême du Canada @CSC_fra · Apr 12

La CSC a publié aujourd'hui sa première *Rétrospective annuelle*, une publication de facture moderne et visuellement attrayante, qui rend compte de ses activités au cours de l'année précédente. Consultez-la à [scc-csc.ca/review-revue/2...](https://www.scc-csc.ca/review-revue/2...) | Communiqué de presse : [scc-csc.lexum.com/scc-csc/news/f...](https://www.scc-csc.lexum.com/scc-csc/news/f...)

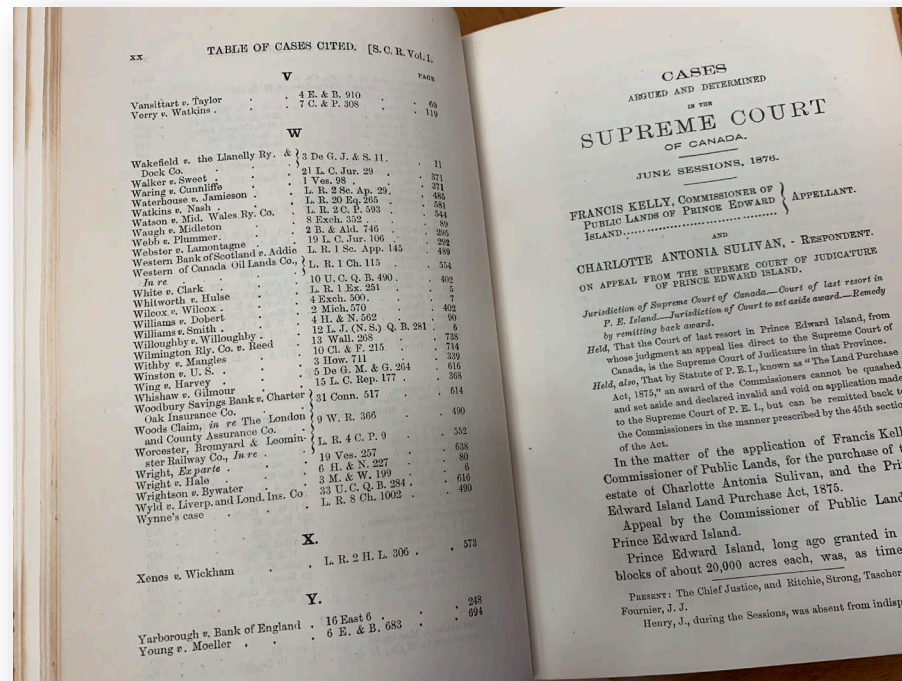
🌐 Translate Tweet





Le Recueil des arrêts de la CSC

- C'est en 1878 qu'a été publié le tout premier exemplaire du *Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada* – qui constitue le recueil officiel des décisions de la Cour et continue d'être publié aujourd'hui.





Le Recueil des arrêts de la CSC

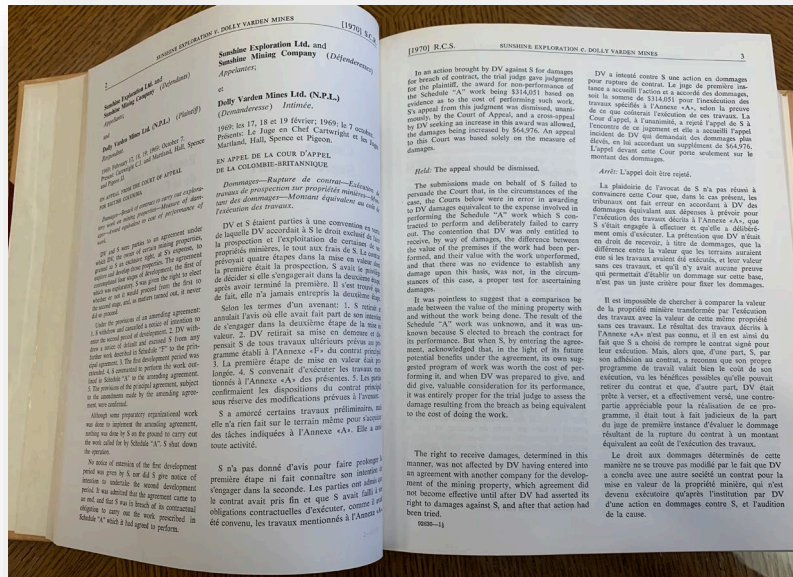
- ▶ Pendant près d'un siècle, les jugements n'étaient publiés dans le *Recueil* que dans la langue de leur rédaction (soit en anglais soit en français).
- ▶ La grande majorité des sommaires accompagnant les décisions dans le *Recueil* étaient rédigés uniquement en anglais; des sommaires bilingues étaient toutefois publiés pour les causes émanant du Québec et de la Cour de l'Échiquier (devenue aujourd'hui la Cour fédérale), et pour les causes criminelles.





Le Recueil des arrêts de la CSC

- En 1970, par suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles*, le premier *Recueil* entièrement bilingue est publié; ce n'est cependant qu'en 1983 que la Cour a instauré sa pratique actuelle consistant à déposer simultanément ses motifs dans les deux langues officielles lorsqu'elle rend ses décisions.





Le Recueil des arrêts de la CSC

- ▶ Pendant plus d'un siècle, les jugements étaient diffusés essentiellement par publication dans le *Recueil* ou par vente de copies individuelles au Greffe de la Cour.
- ▶ Comme les décisions rendues par la Cour ont pendant longtemps été peu médiatisées et ne suscitaient pas beaucoup d'intérêt au sein du public, les abonnés du *Recueil* étaient principalement les grandes bibliothèques, les facultés de droit et les cabinets d'avocats.
- ▶ Mais tout cela a changé au début des années 1980. Depuis l'édiction de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la Cour suprême du Canada est dorénavant au cœur des plus grands enjeux de la société canadienne.





Les jugements de la CSC

- ▶ La **structure typique** : L'aperçu, les faits, l'historique judiciaire, les questions en litige, l'analyse et la conclusion.
- ▶ Un **aperçu** complet mais concis est essentiel; il situe le lecteur et cerne les enjeux et le contexte du dossier dès les premières lignes du jugement.
- ▶ Les **titres et sous-titres** sont utiles pour structurer les motifs de façon efficace.
- ▶ Les **paragraphes** sont numérotés.



Les jugements de la CSC

- ▶ La **longueur des jugements** représente un défi; il faut trouver un équilibre entre la nécessité d'une analyse exhaustive et le besoin de concision.
- ▶ Les **motifs sont** unanimes, majoritaires, concurrents ou dissidents.
- ▶ Les **mots clés** et le **sommaire**.



Les relations avec les médias

- En 1981, la Cour a établi un Comité des relations avec les médias; ce comité, qui est formé de juges de la Cour et de représentants de la Tribune de la presse parlementaire, a pour mission d'examiner les questions d'intérêt commun.





Les relations avec les médias

- ▶ La mise en place de ce comité a été suivie en 1985, par la création du poste de Conseiller ou Conseillère juridique principal(e) dont le titulaire est responsable des relations entre la Cour et les médias, ainsi que la couverture médiatique des décisions de la Cour, entre autres responsabilités.
- ▶ Plusieurs autres mesures ont ensuite été établies, dont :
 - ▶ La diffusion de communiqués de presse annonçant le prononcé des décisions;
 - ▶ La tenue de séances d'information destinées aux médias et visant à leur expliquer le contexte de chaque appel;
 - ▶ La tenue de huis clos à l'occasion d'affaires plus complexes et fortement médiatisées – c'est-à-dire des séances d'information permettant aux journalistes d'avoir accès aux motifs de jugement avant leur diffusion officielle.



La télédiffusion des audiences

- ▶ En 1993 et 1994, la Cour a lancé un projet pilote de télédiffusion de trois causes qui suscitaient l'intérêt au sein du public :
 - ▶ *Symes c. Canada* (déductibilité fiscale de frais de garde d'enfants);
 - ▶ *Rodriguez c. Colombie-Britannique* (aide médicale à mourir);
 - ▶ *Egan c. Canada* (définition de « conjoint » en lien avec l'admissibilité à des avantages sociaux).
- ▶ Par la suite, la Cour a signé avec CPAC, la chaîne d'affaires publiques par câble, un accord de télédiffusion de toutes ses audiences en français et en anglais; cette mesure se poursuit encore aujourd'hui.





L'Internet

- ▶ Les années 1990 ont été marquées par de grands changements technologiques, notamment l'Internet.
- ▶ En 1994, la Cour a collaboré avec une équipe de chercheurs de l'Université de Montréal (Lexum), afin de diffuser gratuitement sur Internet, dans les deux langues officielles, ses jugements, communiqués et bulletins.

lexum



L'Internet

- Le site des *Jugements de la Cour suprême du Canada* constitue aujourd'hui le principal outil de diffusion et de consultation des jugements. En 2018, le site accueille **3 033 575** visiteurs. Par comparaison, le *Recueil de la Cour suprême du Canada* compte 215 abonnés.

1.	Modern Concept d'entretien inc. c. Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec - 2019 CSC 28 - 2019-05-03 Jugements de la Cour suprême		
2.	R. c. Wakefield - 2019 CSC 26 - 2019-04-25 Jugements de la Cour suprême		
3.	R. c. Larue - 2019 CSC 25 - 2019-04-23 Jugements de la Cour suprême		
4.	R. c. J.M. - 2019 CSC 24 - 2019-04-18 Jugements de la Cour suprême		
5.	R. c. Mills - 2019 CSC 22 - 2019-04-18 Jugements de la Cour suprême <i>Droit constitutionnel</i>		



L'Internet

- Au cours des années 2000, la Cour a réalisé plusieurs projets visant à faciliter l'accès à l'information relative aux causes qui lui sont soumises. Notamment, elle met à la disposition des internautes, sur son site Web, un outil de recherche leur permettant de consulter l'état d'avancement de chaque cause, un court sommaire bilingue de l'affaire, ainsi que les mémoires des parties, dans la langue de leur rédaction.

COUR SUPRÊME DU CANADA



Recherche

La Cour	Dossiers	Juges	Loi et Règles	Parties	Médias	Visites	Bibliothèque	Emplois
---------	----------	-------	---------------	---------	--------	---------	--------------	---------

Bienvenue à la Cour suprême du Canada

<u>La Cour</u> Son rôle et son histoire	<u>Dossiers</u> Motifs de jugements, les causes en bref, jugements sur demandes d'autorisation, calendriers des audiences et autres renseignements sur les instances devant la Cour	<u>Juges</u> Renseignez-vous sur les juges actuels et leurs prédécesseurs	Accès rapide Rétrospective annuelle 2018 Processus de nomination à la Cour suprême du Canada - 2019 Le juge Clément Gascon prendra sa retraite de la Cour le 15 septembre 2019
<u>Loi et Règles</u>	<u>Parties</u>	<u>Médias</u>	



La Webdiffusion

- C'est en 2009 que la Cour a commencé à webdiffuser ses audiences. Aujourd'hui, les webdiffusions des audiences de la Cour sont disponibles en versions vidéo et audio. Elles peuvent être visionnées ou écoutées, selon le cas, en version entièrement française ou anglaise, ou encore en version bilingue, sans intervention des interprètes.





Les réseaux sociaux

- ▶ Depuis 2016, la Cour utilise les réseaux sociaux – [Twitter](#) et [Facebook](#) – pour informer le public de ses activités. Les abonnés sont notamment avisés de la date du prononcé des jugements, des dates d’audience, ainsi que de la tenue d’événements d’envergure.
- ▶ En recourant aux réseaux sociaux, la Cour adapte le principe de la publicité des débats judiciaires aux réalités du 21^{ème} siècle. Le nombre de ses abonnés sur [Twitter](#) (français et anglais) s’élève à environ 28 000, et sur [Facebook](#) à environ 6 000.





La Cause en bref

- Depuis mars 2018, la Cour publie également un document intitulé « *La cause en bref* ». Il s'agit d'un court résumé de la décision, rédigé dans un langage clair et accessible, qui a pour objectif de permettre au plus grand nombre possible de personnes de se renseigner sur la jurisprudence de la Cour.

La cause en bref

Modern Concept d'entretien inc. c. Comité paritaire



C'est la nature véritable de la relation — et non le libellé d'un contrat — qui détermine si quelqu'un est un salarié, a jugé la Cour suprême.

Modern Concept d'entretien offrait des services d'entretien ménager. Elle signait des contrats avec des clients et gérant l'entreprise, mais elle engageait des individus (qu'elle appelait « franchisés ») pour effectuer le travail d'entretien proprement dit. Les clients étaient facturés par Modern Concept d'entretien et non par ceux qui effectuaient l'entretien.



La décision

Date : le 3 mai 2019

Référence neutre : 2019 CSC 28

Décompte de la décision :

- **Majorité :** la juge Rosalie Silberman [Abella](#) a rejeté l'appel (avec l'accord du juge en chef [Wagner](#) et des juges [Moldaver](#), [Karakatsanis](#), [Gascon](#) et [Martin](#))
- **Dissidence :** les juge Suzanne [Côté](#), Russell [Brown](#) et Malcom [Rowe](#) ont affirmé que le juge de première instance pouvait conclure que M. Bourque était un entrepreneur indépendant parce qu'il avait l'intention d'accepter un risque d'entreprise, et ils auraient accueilli l'appel

En appel de la Cour d'appel du Québec

[Renseignement sur le dossier \(37813\)](#)

[Diffusion Web de l'audience](#)

Décisions des tribunaux inférieurs :

- Ordonnance (Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région



La Rétrospective annuelle

- ▶ Le 12 avril 2019, la Cour a publié la toute première édition de sa *Rétrospective annuelle*, un document qui rend compte des ses activités au cours de l'année précédente.
- ▶ On y trouve de l'information sur les décisions, les activités, le rayonnement et les tendances statistiques, le tout rédigé dans un langage clair, concis et facile à comprendre.





La Rétrospective annuelle

- La *Rétrospective annuelle* est disponible en version papier et elle peut également être consultée en ligne sur le site Web de la Cour.
- À l'instar des autres ressources mentionnées plus haut, cette publication fait partie des mesures prises par la Cour dans le but d'améliorer les communications avec le grand public et d'appuyer l'accès à la justice.



A group photograph of the nine Justices of the Supreme Court of Canada. They are posed in two rows: five Justices are seated in the front row, and four Justices are standing behind them. All Justices are wearing their traditional red and white judicial robes. The background is a wood-paneled room with a bookshelf on the right and a coat of arms on the wall.

L'année 2018 en statistiques	1
La juridiction d'appel de dernier ressort du Canada	2
Les juges de la Cour suprême du Canada	2
Une Cour pour tous les Canadiens	4
Affaires devant la Cour	6
Décisions	10
Tendances sur dix ans	12



Conclusion

- ▶ L'évolution de la diffusion des jugements de la Cour suprême du Canada et de l'information sur ses activités reflète l'évolution de notre institution.
- ▶ Alors que les moyens qu'utilisait la Cour au départ pour diffuser ses jugements reflétait son statut modeste et ses ressources très limitées, les modes modernes de communication auxquels elle a recours aujourd'hui témoignent du rôle primordial qu'elle joue au sein de la société canadienne.
- ▶ La Cour a su s'adapter aux nouveaux modes de communication, et elle continuera de tirer profit des technologies de pointe pour communiquer avec les Canadiens et Canadiennes.